Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Vaud
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275181

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Genève

Cours en emploi pour aides familiales: 60 collaboratrices formées depuis 6 ans

Neuf aides familiales ont reçu, le 22 fé-vrier, leur diplôme décerné par la Fédéra-tion genevoise des services d'aide fami-liale. C'est l'aboutissement de 16 mois liale. C'est l'aboutissement de 16 mois d'étude, comportant 700 heures de cours théoriques, complétés par des stages pratiques dans deux institutions sociales et auprès de familles ou de personnes âgées. Cette formation, combinant la théorie de la pratique africhable au la la la contraction de la pratique africhable au la la contraction de la pratique africhable and la contraction de la pratique africation de la pratique africation de la contraction de la contraction

et la pratique, rétribuée, est ouverte à des femmes âgées de 30 à 45 ans, possédant femmes âgées de 30 à 45 ans, possédant donc déjà une certaine expérience de la vie. En comptant les 9 aides familiales fraîchement diplômées de la 6° volée, ce sont en tout 60 femmes qui ont bénéficié de ce cours en emploi, subventionné conjointement par les départements de l'Instruction publique et de la Prévoyance sociale et de la santé publique.

L'aide familiale, on ne le répétera jamais assez, est une femme d'expérience, dotée d'une solide formation professionnelle, qui vient donner le coup de main nécessaire à une famille ou à une personne

cessaire à une famille ou à une personne seule dans une situation difficile à cause de la maladie, de circonstances accidentelles ou de l'âge.

Pétition de Terre des femmes pour un refuge: Renvoi en commission pour réexamen

La pétition du mouvement Terre des femmes demandant à la ville de Genève un refuge pour les femmes battues a été traitée par le Conseil municipal dans sa séance du 21 février. Conclusions de la commission des pétitions dont le rappor-teur était Mlle Marie-Claire Messerli (libé-

Procéder à une étude globale en colla-boration avec l'Etat, notamment avec

Les votations fédérales

... sont pour bien des femmes un casse-tête

qui tes invite a refectifi pius avant aux quatre thèmes sur lesquels elles auront à se prononcer. Loin de clarifier les esprits, la radio, la TV, la presse font appel à des personnalités en vue qui, à coups d'arguments massue marrèlent vos méninges et augmentent souvent la confusion plus qu'elles ne la dissipent. Témoin cette ancienne et excellente militate du suffrase

qu'elles ne la dissipent. L'emoin cette an-cienne et excellente militante du suffrage qui nous disait: «Après avoir écouté le premier orateur, j'ai pensé qu'il avait rai-son. Est venu le second qui défendait l'opi-nion contraire. Il n'avait assurément pas tort et je l'ai approuvé. Alors, que voter? » Ce n'est pas d'un savant et docte exposé cue la clertéva se feire dans les escrits qui

que la clarté va se faire dans les esprits qui

s'ouvrent à la chose publique, mais bien par un dialogue simple et franc, dans une discussion amicale où chacun peut s'ex-

Des quatre thèmes aujourd'hui en cause, la 9e revision de l'AVS est certes le

cause, la 7-revision de l'AVS est certes le plus préoccupant pour les milieux féminins. Afin d'y mieux voir, la Formation à la Carte a mis sur pied une séance d'information-avant-votation avec Me Philippe Bois, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel où tous et toutes pourront posser lours que le 195 é

pourront poser leurs questions sur la 9e ré-

pourroin poser teurs questions sur la 9"re-vision: misère ou sécurité de nos vieux jours? Cotisations toujours plus lourdes? Equilibre financier de la sécurité sociale? Etc., etc. Un entretien de ce genre, dans un climat de confiance, contribue plus à la compréhension des objets en votation que de belles oraisons à la radio et à la TV.

Grand Conseil neuchâtelois Le récent décès du Dr Raphaël de Kalbermatten crée une vacance au Grand

Kalbermatten crée une vacance au Grand Conseil où il occupait un siège de l'Al-liance des Indépendants. C'est Mile Françoise Veuilleumier, première des viennent-ensuite, qui est appelée à lui suc-céder. Elle sera assermentée à la session extraordinaire du 23 février. Mile Veuil-leumier a fait ses études à l'Ecole de com-merce de La Chaux-de-Fonds et passé son diplâme à l'Ecole suprieure de com-

son diplôme à l'Ecole supérieure de com-merce de Neuchâtel. Chef d'une agence de

Une nouvelle députée au

invite à réfléchir plus avant aux

du 26 février...

l'Office de protection de la jeunesse, afin de voir de quelle manière une aide morale et financière aux femmes bat-

tues peut être accordée. Entrer en relations avec les organes existants, tel le Foyer de la femme de l'Armée du Salut, afin d'étudier avec l'Arme du Saut, ann d'etudier avec des personnes compétentes une amé-lioration concrète de la situation des femmes battues, en perfectionnant l'accueil et en établissant une perma-nence 24 heures sur 24; envisager la possibilité d'octroyer une aide financière dans le cadre du budget pour les prochaines années.

prochaines annees.

Deux conseillers municipaux, Mne
Nelly Wicky (Parti du travail) et M. Dominique Ducret (Démocrate-chrétien) expriment leur déception à l'égard du rapport de la commission. Une discussion s'engage pour tenter de déterminer à qui s engage pour tenter de determiner a qui donner la préférence pour apporter une aide concrète aux femmes battues: le Foyer de l'Armée du Salut ou le mouve-ment Terre des femmes (qui s'est divisé en deux groupes). Mile Messerli propose de renvoyer la pétition en commission pour résyamen.

D'après la fondatrice de Terre des femmes, Mme Geneviève Piret, il n'est plus nécessaire d'apporter la preuve de la né-cessité d'un refuge pour les femmes bat-tues. Pendant la première année d'existence du mouvement, pas moins de 150 femmes, à Genève seulement, ont été entourées et conseillées utilement par d'autres femmes qui, souvent, avaient connu les mêmes problèmes. Deux tiers d'entre elles ont été temporairement hébergées dans l'appartement de Mme Piret, ou chez d'autres femmes. Aujourd'hui, le mouvement s'est doté

Aujoura nui, en mouvement s est aoute de statuts et, pour l'instant, une permanence fonctionne 24 heures sur 24, au 3, av. Weber, tél. 313897.
Un groupe de femmes s'est séparé de Mme Piret à la fin de l'année dernière, pour agir selon ses propres méthodes,

dans un même but de solidarité active avec les femmes battues. Sa permanence est ouverte tous les jours de 14 à 24 heures au 9, rue Vallin, tél. 32 6451.

Union des femmes et Association genevoise pour les Droits de la femme

Les consultations juridiques gratuites organisées par l'Union des femmes et l'Association genevoise pour les droits de la femme, tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 h., ont lieu jusqu'au 15 mars 1978 inclus, au local de l'Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 1^{er} étage.

22, Tue Ettenne-Dumont, 1st etage. Elles n'auront pas lieu pendant les va-cances de Pâques, c'est-à-dire les mercre-dis 22 et 29 mars. Elles reprendront dès le 5 avril 1978 à leur nouvelle adresse: 13, rue Verdaine, 2° étage, dans les locaux du BIS (Bureau d'information sociale). d'information sociale).

Quelle femme ayant vécu l'ABLA-TION d'un SEBN collaborerait à l'organisation bénévole d'un sou-tien personnel aux récentes opé-rées? ecp 34 - 1231 Conches-Genève.

Centre de liaison

Le centre de liaison des associations feminines genevoises vous informe que son assemblée générale se tiendra le 4 avril 1978 dans la grande salle de la Taverne de la Madeleine, 1^{er} étage, 20, rue Toutes-Ames, à Genève.

A l'ordre du jour:

— élection ou réélection des membres du comité et de la présidente pour un comité et de la présidente pour un

comité et de la présidente, pour un nouveau mandat de 3 ans;

ratification de nouveaux membres; information sur la procédure fédérale de consultation au sujet de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes

Jura-Sud

La Constitution bernoise soumise au peuple

La création du canton du Jura implique une modification des frontières du cant une modification des frontieres du cantón de Berne, d'où une adaptation de la Constitution bernoise. Le peuple a été appelé à se prononcer sur la révision constitutionnelle le 26 février 1978.

La séparation des trois districts septentrionaux réduit considérablement la partie

francophone du canton. Ce ne seront plus trancopnone du canton. Ce ne seront pius que 8% de la population qui parleront français. D'autre part, le district de langue allemande — le Laufonnais — se trouvera dans une situation d'enclave.
Une loi dite de coopération était propo-

sée au peuple, aux termes de laquelle les relations des minorités avec le grand can-ton sont définies.

Un comité s'est formé pour défendre les objets de la votation, comité au sein du-quel figure le nom d'une femme, Mme Claire-Lise Renggli, de Bienne.

La sauvegarde des particularités

Les trois districts méridionaux du Jura et Bienne romande ont des intérêts spécifiques à sauvegarder: la langue française, la culture qui fut toujours la leur, un terri-

Les nouvelles dispositions constitution-Les nouveiles auspositunts constitution-nelles devraient permettre une législation qui tend au rayonnement des deux grou-pes linguistiques. Depuis 1846, le Jura a eu deux représentants au Conseil exécutif. Dès la création effective du futur canton, le nombre des représentants au gouverne-ment sera réduit à une personne, selon les dispositions de la coastitution fédérale dispositions de la constitution fédérale. olspositions de la constitution federate. Quant au seul représentant jurassien aux Etats, il semble qu'il n'y aura plus sa place. L'ancien canton seul pourra s'y faire représenter. Le Grand Conseil, pour sa part, fonctionne déjà avec un effectifréduit lorsqu'il s'agit des affaires du Jura bernois: 187 au lieu de 200 députés.

pernois: 187 au neu de 200 deputes. Afin de sauvegarden avec efficacité les intérêts du Jura qui demeure bernois, l'idée d'une double majorité accordée aux députés minoritaires a été écartée. S'ils sont majorisés lors d'un vote concernant les besoins spécifiques de leur région, ils pourront demander qu'un nouveau vote ait lieu, sur une autre réglementation, applicable à leur seule région.

Ces nouveaux droits de coopération in-cluent également la collaboration inter-cantonale, notamment pour le Laufonnais jouxtant Soleure et Bâle.

Organisation interne

Dès 1975, après les plébiscites qui confirmèrent la fidélité du sud du Jura et du Laufonnais à Berne, les responsables du Laufonnais a Berne, les responsables politiques des districts francophones et de Bienne romande s'organisèrent. Ils fondèrent une association, se donnèrent un secrétariat permanent que dirige l'ancien vice-chancelier cantonal, M. André Ory. Les travaux des responsables aboutirent à la création d'une Fédération des communes du lura bernois. Sur 50 com-

communes du Jura bernois. Sur 50 communes, 46 sont représentées au moment de la fondation (décembre 1977). Les ab-

te la folidation (decenhole 1977). Les au-sentes ont encore à se prononcer. La Fédération des communes du Jura bernois (FCJB) est avant tout un instru-ment de collaboration intercommunale. Elle comprend plusieurs commissions qui poursuivront différents buts d'informa-tion, de création d'infra-structures techniques et d'équipements socio-culturels, de planification d'aménagement du terri-toire, de développement de l'économie, de

relations extérieures, etc. Les dépenses seront couvertes par les cotisations des communes membres et par des subventions cantonales ou par des dons de tiers.

Contestation autonomiste

La Fédération des communes est contestée par les autonomistes qui repré-

chlore en quantité très réduite pour garan-tir son inocuité. Chaque commune pro-cède régulièrement, sur l'ensemble de son réseau, à un contrôle de l'eau. Les adoureseau, a un controle de l'eau. Les adou-cisseurs d'eau ont des effets secondaires souvent pernicieux et ne sont pas à recom-mander. L'état du lac de Neuchâtel reste critique, malgré les stations d'épuration, surtout en raison de la pollution par phos-phates contenus dans les produits de les-sive qui ne sont que très difficilement mai-triés . Une foix de plus les ménagères doitrisés. Une fois de plus, les ménagères doivent prendre conscience de leurs responsabilités! Jenny Humbert-Droz

sentent environ un tiers de la population sentent environ un tiers de la population. Là où les communes ne se sont pas affiliées, c'est qu'ils ont usé de leur influence. Pour eux, la fédération ne garantit pas suffisamment la défense de la langue ou des particularités culturelles. Du moins, pas sur le plan cantonal. Quant à la modification de certaines dispositions cantonales, les autonomistes déforcert qu'il faille recte un siège aux déforcert qu'il faille recte un siège aux des cares des parties de la care d

deplorent qu'il faille perdre un siège au gouvernement, un autre au Conseil des Etats. A leurs yeux, l'affaiblissement de la représentation jurassienne francophone au sein des autorités est une perte de garantie quant à la sauvegarde de leur patripoine culturel moine culturel.

En ce qui concerne le Grand Conseil, En ce qui concerne le Grand Conseil, une nouvelle réglementation devrait être élaborée ultérieurement, en vue des élec-tions de 1982, afin qu'il soit à nouveau formé de 200 députés. Rien n'est prévu à ce sujet dans la révision actuelle de la constitution.

Autre objet de contestation: la disparition de la mention de « peuple jurassien » dans la nouvelle constitution. Depuis dans la nouveile constitution. Depuis 1950, Berne avait reconnu que sa popula-tion était composée de deux peuples: celui de l'ancien canton alémanique et celui du Jura francophone. Or, cette distinction va disparaître. Les autonomistes ont déjà manifesté leur désapprobation à ce sujet, disant notamment que cette décision du

disant localiment due cette decision du Grand Conseil leur enlève leur identité. Déception des femmes autonomistes. Sur dix-sept sièges que compte le conseil de la FCJB, aucune femme n'y sera.

A.-M. S.

Suisse alémanique

Schaffhouse Le Grand Conseil schaffhousois a élu une femme, Mme Esther Buhrer, à la présidence pour l'année 1978. Mme Buhrer est socialiste, c'est la première fois qu'une femme préside le Grand Conseil de ce canton.



Elisabeth Zurich Mme Elisabeth Kopp est l'unique «femme-syndic» zurichoise, étant maire de la commune de Zumikon. Elle vient d'être élue présidente de la Fondation pour un « ombudsman » des con-sommateurs. Elle succède à M. Franz-Josef Kurmann, ancien président du PDC suisse, qui est devenu entre-temps l'« ombudsman » en question.

Vaud

47^e journée des femmes vaudoises

Le centre de liaison des associations féminines vaudoises et la Commission fé féminines vaudoises et la Commission fe-minine de l'Union européenne ont le grand plaisir de vous convier à la 47º Journée des femmes vaudoises qui aura lieu mardi 7 mars 1978, des 9h. 45, à la salle des 22 Cantons du Buffet de la Gare CFF de

Lausanne.

9h.45 — Bienvenue. Message du Gouvernement vaudois par M. le Conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, chef du Déd Etat Marc-Henn Ravussin, chef du De-partement des travaux publics. Allocu-tions de Mme K. Feldges, présidente de l'Union européenne de Suisse et de Mme Jacqueline Berenstein, présidente de l'Al-liance de sociétés féminines suisses.

«Conséquences de la baisse de la nata-lité et du vieillissement de la population en Europe, particulièrement en Suisse», ex-posé de M. Hermann-Michel Hagmann,

Europe, particulièrement en Suisse», exposè de M. Hermann-Michel Hagmann, Dr ès sciences sociales, chargé de cours de démographie à l'Université de Genève.

La conférence sera suivie d'un débat présidé par M. Jean-Claude Eggimann, président de la section vaudoise de l'Union européenne. Y prendront part: M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne, Mme Elisabeth Guyot, collaboratrice à l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et M. H. Heinzmann, secrétaire de la Commission consultative pour le problème des étrangers. problème des étrangers.

Discussion générale.

12 h. 45 — Repas à la salle des Vignerons. 14h.15 — «Les fontaines vaudoises», causerie, illustrée de clichés, par M. Paul Bonard, professeur.

Comme d'habitude, une finance d'entrée de Fr. 5.— sera demandée pour cou-vrir les frais de la journée.

compagnie d'assurance à La Chaux-de-Neuchâtel Fonds, elle milite à l'ADF des Montagnes neuchâteloises en qualité de membre de son comité. Mlle Veuilleumier sera la di-xième citoyenne à figurer parmi les mem-bres du Grand Conseil neuchâtelois.

A l'ADF

Le recouvrement des pensions alimentaires

Me Claudine Gabus a été sollicitée par l'ADF des Montagnes neuchâteloises à exposer ce sujet en petite conférence suive d'un débat-discussion. Me Gabus est spécialiste des problèmes féminins en matière juridique. Ses consultations pour les femmes sont bien connues dans le bas du canton. En termes simples, clairs, sans pé-riphrases, elle a fait le tour de ce problème de haute actualité, s'attachant à souligner le lien affectif qui retient la mère à l'enfant, à dénoncer la fuite du père qui tente d'échapper à ses devoirs d'entretien en-vers l'enfant ou envers sa femme divorcée. D'une récente enquête, il ressort que la moitié sinon les deux tiers des pensions alimentaires ne sont pas payées ou ne le sont qu'avec retard. femmes sont bien connues dans le bas du

sont qu'avec retard. Il existe aujourd'hui déjà, sur le plan cantonal, et dans plusieurs cantons (Zu-rich, Genève, Vaud, Grisons, etc.) des possibilités de récupérer ou de faire ren-trer, par des offices compétents, les pen-sions alimentaires, voire de les avancer sans garantie d'être couvert, l'Etat étant mieux placé pour intervenir que le simple particulier.

On peut, dans l'ensemble du pays, pro-On peut, dans l'ensemble du pays, pro-céder de deux manières, soit en ayant re-cours à l'Office des poursuites qui prend l'affaire en main, mais exige préalable-ment le versement des frais qu'il devra supporter. Si le père échappe à la pour-suite par un acte de défaut de biens, les suite par un acte de défaut de biens, les chances d'aboutir sont quasi nulles. Soit en recourant à la plainte pénale qui peut être dégradante pour le débiteur, mais souvent ne manque pas d'efficacité. Si la plainte reste sans effet, le débiteur sera condamné à une peine légère, mais la femme n'en tirera aucun bénéfice.

Ces procédures n'étant pas garantes de succès, la Confédération a émis le vœu d'une intervention plus efficace. Elle ne peut qu'émettre un vœu car les mesures d'application sont du ressort des cantons. Aussi le nouveau droit de filiation fait-il

Aussi le nouveau droit de filiation fait-il un devoir aux cantons d'instituer un office d'aide et de conseils aux femmes en de telles difficultés (Office des mineurs ou auto

rité tutélaire). Dans le canton de Neuchâtel, ce problème a été soulevé en 1971 déjà par Me Maurice Favre, sous forme d'un projet de loi demandant que l'Etat avance les pensions alimentaires aux femmes en difficulté. Mais, sous l'effet de la récesdifficulte. Mais, sous l'effet de la reces-sion, cette proposition a été muée en mo-tion par le Conseil d'Etat, en 1975, préco-nisant simplement que l'Etat crédite les frais de poursuite et accèlère les procédu-res. Il faut donc souhaiter instamment que les cantons retardataires suivent dès que possible l'exemple des cantons à l'avant-garde qui ont déjà institué les offices re-commandés par la Confédération.

Les consultations juridiques gratuites organisées par l'ADF à La Chaux-de-Fonds enregistrent un succès qui dépasse les prévisions. Elles continuent.

Le comité cantonal de l'ADF se réunit fin février à Neuchâtel pour faire le point de la situation et envisager les actions au programme de l'année 78.

consommatrices

Non contentes de batailler pour obtenir la déclaration des composants qui entrent dans la fabrication des produits alimentai-res, de déclarer et d'encourager le boycott des «produits muets» qui taisent cette mention et d'avertir les fabricants en cause que tel ou tel de leurs produits sont

cause que ter ou ter de leurs produits sont mis à l'index...
Non contentes d'inviter la population à réflèchir sur le coût exorbitant de la santé et sur l'abus des médicaments qui porte atteinte à la santé en conduisant une enquête auprès de 400 personnes à l'échelle du canton (nous aurons l'occasion de revenir sur les résultars et conclusions de une étiquette séduisante et que les eaux minérales, bien qu'elle soit traitée aux

Ces infatigables

Non contentes de batailler pour obtenir

du canton (nous aurons l'occasion de revenir sur les résultats et conclusions de cette enquête aprés la conférence de presse qui sera donnée à ce sujet), les voilà qui s'en prennent à l'eau du robinet et demandent au chimiste communal de Neuchâtel et à l'inspecteur cantonal des eaux et toxiques d'exposer leur point de vue dans une conférence-débat, sur les qualités, ou défauts, de cette eau qui coule de source. La place nous étant mesurée, nous ne pouvons nous étendre sur les détails de cette intéressante conférence. Mais relevons au moins ses conclusions: l'eau du vons au moins ses conclusions: l'eau du robinet n'est pas nocive. Elle est souvent meilleure que l'eau servie en bouteille avec

CORREF: 18 femmes ont terminé le premier stage, les illusions sont tombées mais une nouvelle confiance est née

Le 10 février, dix-huit femmes ont terminé Le 10 tevrier, dix-huit femmes on termine te premier stage de formation préliminaire et d'orientation professionnelle, mis sur pied par CORREF, cette association groupant une trentaine de femmes qui a créé un Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes à Genève.

les femmes à Genève.

"Le stage a duré juste ce qu'il fallait, cinq semaines, observe l'une des stagiaires: La dernière semaine, je piaffais d'impatience. De spectatrice, j'allais bientôt devenir actrice."

Ces femmes qui ont eu le cran de s'astreindre pendant cinq semaines à une discipline qui les a obligées à changer l'organisation de leur vie audicidente font parsistion de leur vie audicidente font par-

nisation de leur vie quotidienne, font par-tie de ce 70 % de femmes domiciliées en Suisse qui n'exercent pas d'activité lucra-tive. Elles ont décidé, un jour, de changer quelque chose à leur vie. Elles ont mûre-ment réfléchi avant de téléphoner à COR-

ment réfléchi avant de telepnoner a CORREF pour se renseigner sur ce stage. Leurs motivations, ce sont celles de toutes les femmes qui les ont précédées dans cette démarche, celles qui se sont inservence de Retravailler, mis au dans cette demarche, celles qui se sont ins-crites aux stages de Retravailler, mis au point à Paris par Evelyne Sullerot : vide, engourdissement, léthargie, solitude, manque de confiance en soi, complexe d'infériorité. L'une des stagiaires de COR-REF résume: « Je mourrais de peur avant de commencer le stage. »

Ces dix-huit femmes ont commencé Ces dix-huit femmes ont commence leur stage le 9 janvier. Elles ont de 31 à 55 ans; la majorité d'entre elles sont mariées, mères, autour de la quarantaine. Leur animatrice, Mme Danielle Friedli, membre de CORREF, est, elle aussi, ma-

riée et mère de quatre enfants. Elle a reçu sa formation à Retravailler Paris. «Le sa formation a Retravallier Fails. «Le stage a lieu du lundi au vendredi, de 8 heu-res à midi, car, précise-t-elle, il faut faire l'apprentissage de la vie au travail qui ne tient pas compte du congé des écoliers.»

Ce stage, rappelons-le, comporte trois volets: connaissance de soi, stimulation et développement des aptitudes; informa-tion sur le monde du travail; bilan, oriention sur le monde du travait; bilan, often-tation consciente et rationnelle. Tout ceci en vue de préparer les stagiaires à choisir elles-mêmes, en connaissance de cause, leur orientation. Qui peut déboucher sur une recherche d'emploi, un perfectionne-ment professionnel ou une formation.

« Ce stage, ainsi que le décrit l'une des participantes, n'a pas été un endroit d'où on lance les femmes dans le monde du tra-vail à tout prix, ce qu'elle avait redouté. Mais au contraire, un endroit où on lui a

Mais au contraire, un endroit où on lui a permis de choisir et de porter sur le monde du travail un autre regard. »

Les illusions sont tombées à l'issue du stage. Mais elles ont été remplacées par une confiance nouvelle: « Aujourd'hui, comme au premier jour, l'avenir est un point d'interrogation, mais l'espoir et l'imagination sont là en plus ».

Ces dix-huit femmes ont constaté que Ces dix-huit femmes ont constate que toutes avaient les mêmes problèmes et que leur animatrice s'était trouvée dans la même situation. Déjà pendant le stage, elles ont commencé à s'entraider. Mainte-nant qu'il est terminé, elles ont décidé de se constituer en association pour garder le contact entre elles. Certaines cherchent activement un emploi ou l'ont déjà trouvé. D'autres veulent terminer leurs études se D'autres veulent terminer leurs etudes se-condaires, suivre des cours de culture gé-nérale ou encore entreprendre une forma-tion professionnelle. Toutes demeurent en contact avec leur animatrice pour des conseils ou des adresses. Ce qui fait partie, du reste, des fonctions de celle-ci qui, comme Retravailler à Paris, ne «lâche» pas ses stagiaires dans la nature après le stage.

Mme Friedli a été sidérée par la trans-

formation que le stage a opéré sur les sta-

Association genevoise pour les droits de la femme: groupes de travail sur des thèmes d'actualité

L'Association genevoise pour les droits de L'Association gerevoise pour les droits de la femme a tenu son assemblée générale le 20 février à l'Institut national genevois. Sa présidente, Mme Marie-Jeanne Mercier, a été réèlue par acclamation; son comité, élu à l'unanimité. Le projet immédiat de l'AGDF est de

susciter la constitution de petits groupes de travail qui effectueraient une recherche sur un thême d'actualité intéressant les sur un theme d'actualite interessant les femmes. Le comité a sugéré trois thèmes pour l'instant: Egalité des salaires; com-ment est-elle appliquée en Suisse? com-ment parvenir à la faire appliquer? L'image de la femme reflétée par les « mass media ».

Révision du chapitre du divorce, afin d'amener les femmes à faire elles-mêmes

d'amener les temmes a taire elles-memes des suggestions.

Les membres — il y en a quelque 300 aujourd'hui à l'AGDF — sont invités à participer à l'un de ces groupes de travail ou à suggérer d'autres thèmes qui pourraient être traités. En prenant contact

giaires en cinq semaines : « Non seulement elles ont rajeuni, sont devenues plus dyna-miques, malgré une vie personnelle pas toujours très facile. Mais aussi, elles m'ont toujours tres facile. Mais ausst, elles m ont emerveillèes, lorsque j'ai lu leurs rapports de stage, où toutes sont parvenues à s'exprimer avec une précision et avec une richesse fantastiques, quel que soit leur niveau d'étude ».

Les dates des prochains stages : 10 avril au 12 mai, 22 mai au 23 juin.

Le prix varie suivant la situation fami

liale.

Une permanence téléphonique fonctionne tous les matins de 8 h. 30 à 11 h. 30 sauf le jeudi au (022) 21 29 01, 20, rue Toutes-Ames, 1204 Genève.

Anne-Marie Ley

avec Mme Mercier, 2, rue du Vidollet, 1202 Genève.

L'idée de ces groupes de travail a été lancée au cours de l'assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme à Montreux. En vue de favoriser une participation active des membres des associations cantonales à des recherches qui les intéresent plus carticulièrement. qui les intéressent plus particulièrement.

A l'AGDF, l'autre soir précisément, Mme Janine Chassot, membre du comité mme Janine Chassot, membre du comite romand de la Fédération romande des consommatrices, a proposé des pistes de réflexion à l'un des trois groupes, au cours d'un exposé abondamment illustré sur l'image de la femme dans la publicité. Depuis lors, ses auditrices, feuilletant les ma-gazines féminins ou familiaux, jettent un

nouveau regard sur la publicité. Lors de cette assemblée générale, il a été fait rap-port, notamment, sur le succès recueilli par les consultations juridiques gratuites de l'AGDF, tous les mercredis de 19 h. 30 de I AGDF, tous ies mercredis de 191. 30 à 21 heures, à une nouvelle adresse cepen-dant à partir du 5 avril : au Bureau d'infor-mation sociale (BIS), 13, rue Verdaine. Il a aussi été souligné la réussite des cours d'information politique de l'au-

tomne dernier à propos du pouvoir judiciaire et des élections cantonales genevoi ses : plus de 100 personnes s'y sont inscri-

tes.
L'AGDF se voit dans l'obligation de quitter son local à l'Union des femmes, laquelle liquide le sien à cause d'une hausse prohibitive du loyer. A ce propos, une représentante de l'Union des femmes a anpresentante de 1 mino des temmes a an-noncé pour le 8 mars de 9 à 18 heures, une vente de bric-à-brac, suivie, le 16 mars, par une vente aux enchéres, à 14 h. 15, de meubles et de vaisselle appartenant à cette association, au 22, rue Etienne-Dumont. A.-M. L.

L'accouchement, merveilleuse aventure qui mérite d'être pleinement vécue par les femmes

hement est l'un des moments privilégiés de la vie des femmes. Il doit être vécu aussi pleinement que possible. Ce qui est réalisable lorsque les femmes sont en mesure d'y participer activement, parce qu'elles savent ce qui se passe à toutes les phases successives de leur grossesse et de leur accouchement.

C'est dans cette optique qu'ont été élaborés les cours de préparation à l'accouchement sans douleur proposés par la Section genevoise de la Croix-Rouge. Ils sont animés par une sage-femme formée à Paris aux techniques du cours Lamaze. Ils débuteront dès les premiers jours du mois de mars.

Les participantes, réunies en petits groupes de six au maxim cours, toutes au même moment, et auront le choix entre deux formules :

cours, toutes au neme noment, et auront le choix entre deux formules:
un cours de huit séances à partir du 6° ou 7° mois ; ou bien un cours en deux phases, l'une
débutant autour du 3° mois, l'autre prenant le relais au 7° mois.
Outre ce cours de préparation à l'accouchement, la Section genevoise de la CroixRouge organise également des cours de soins à la mère et à l'enfant, qui peuvent être sui-

vis à n'importe quel moment de la grossesse, de façon à permettre aux futures mères de se préparer un programme équilibré, sans se surmener. Bien entendu, les futurs pères y sont aussi cordialement conviés.

Renseignements et inscriptions à la Section genevoise de la Croix-Rouge, 9, route des Acacias, tél. 427750.

Vaud

Les élections communales vaudoises et la représentation féminine

L'enquête ADF sur les élections de novembre dernier est enfin terminée : ce n'était pas une petite affaire que de recher cher et analyser les résultats de 385 com-

But de cette étude: savoir si, comme à l'étranger, on peut parler d'une baisse de l'intérêt des femmes pour la vie politique et une diminution de leur participation au pouvoir législatif et exécutif.

L'analyse des résultats vaudois permet de se montrer relativement optimiste: 21 femmes à l'exécutif de leur commune 646 élues pour 6800 sièges (= 9,5 %), cel n'est peut-être pas beaucoup, mais comme toutes les proportions augmentent par rapport aux élections de 1969 et de 1973, il y a de quoi se réjouir.

A l'exécutif: Dans les petites comn nes, celles dont tous les citoyens constituent le conseil législatif — elles sont au nombre de 262 — nous avons recensé 13 femmes nommées « conseillères municipales ». (Dans le canton de Vaud, le corps exécutif d'une commune s'appelle « Municipalité » ou « Conseil municipal ».)

Ce sont Mmes Josette Belet (Combremont-le-Grand), Dora Bettex (Champtauroz), Germaine Duc (Villars-Bramard), Rose-Marie Geissbuhler Bramard), Rose-Marie Geissbuhler (Combrer iont-le-Petit), Josette Lambert (Coinsins), Rose-Marie Ogiz (Eclépens), Viviane Scott (Bogis-Bossey), Marianne Siegrist (Chavannes-des-Bois), Martine de Simone (Vinzel), Gabrielle Suter (Romainmôtier), Françoise Vautier (Duillier), Denise Verdon (Cudrefin), Thérèse Walli-

En 1969, il v avait 5 conseillères municipales dans ces petites communes, en

Dans les grandes communes, celles qui élisent leur conseil législatif — elles sont 123 — les municipalités sont élues par les membres de ces conseils législatifs

Nous avons recensé: 1 femme syndic, Claudine Piguet (Le Chenit), dont nous avons déjà parlé, ainsi que 7 conseillères municipales : Mmes Verena Berseth (Renens), Jacqueline Dottrens (Gingins), Violette Eisenhut (Saint-Saphorin), Claudine Nicollier (Veytaux), Thérèse Stockmann (Orbe), Jacqueline Vodoz (Paudex), Mireille Wahlen (Gland).

C'est la première fois qu'il y a des conseillères municipales dans des grandes

En ce qui concerne le législatif: Dans les petites communes, 76,4 % des communes (contre 59,5 en 1973) nous disent que les femmes participent autant que les hommes aux séances du «Conseil général » (= conseil législatif des petites com-

munes vaudoises).

Dans les **grandes communes**, nous avons calculé les pourcentages de candidates et d'élues; voici la moyenne canto

	1969	1973	1977
candidates	8 %	10,8 %	12,9%
élues	5,7 %	7,1 %	9,5 %

On voit que le nombre des femmes dans les « Conseils communaux » (= conseil législatif des grandes communes) augmente régulièrement. Les électrices des communes dont la proportion de candidates ou d'élues a diminué ne doivent pas se décourager : le phénomène est sans doute passa-ger ; en statistique, il faut toujours considérer un ensemble avant de tirer une conclusion, or la majorité des communes voient leurs proportions augmenter: 85

(pour les candidates) et 77 (pour les élues). Voici les noms de **présidentes de con**seils législatifs, du moins celles que nous

- 7: Mmes Eliane Petites communes Bardet (Chabrey), Madeleine Croutaz (Allaman), Annie David (Bussy), Françoise Fallet (Bassins), Mirella Mean (Romainron), Monique Muller (Moiry), Miette Tharin (Vaugondry). Grandes communes — 5: Mmes Gil-

berte Cornaz (Lavigny), Françoise De-lafontaine (Montreux), Georgette Thorrens (Sainte-Croix), Johanna Vonnet (Payerne), Lucienne Vuille (Yverdon).

Nos listes sont sans doute incomplètes et nous nous en excusons: les réponses des communes nous sont parvenues entre mi-novembre et fin janvier : certaines nominations sont intervenues après la ré-ponse du secrétaire municipal et n'ont pas forcément paru dans les journaux. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir être plus exactes et nous prions les femmes dont le nom n'aurait pas paru ci-dessus de nous signaler leur nomination, non par orgueil, mais par souci de la vérité!

Un dernier chapitre de l'étude analyse les résultats dans les 43 communes qui pratiquent le système de la représentation

proportionnelle et qui présentent donc des listes par parti. Ce système d'élection tou-jours favorable aux minorités l'est également pour les femmes. Les movennes sont en effet plus élevées : 15,3 % (pour les candidates) et 13,4 % (pour les élues).

Il est intéressant de voir les moyennes obtenues par les partis différents: aux deux bouts: le POP 27,3 % d'élues et le Parti radical 8,8 % d'élues.

Pour ceux et celles qui aimeraient con-

naître davantage de détails et obtenir l'enquête (15 pages), il suffit de verser Fr. 4.— au CCP 10-239 80 Association vaudoise pour les droits de la femme, en indiquant au dos du coupon: « enquête élections ». Simone Chapuis

Imposition de la femme mariée qui exerce une activité lucrative: une initiative

- En 1962, une des premières femmes députées, Juliette Hediguer, posait une «question» au Grand Conseil, demandant qu'on se penche sur cette injustice bien connue.
 En 1967, le député Constantin (PDC)
- dépose une motion demandant la ta-xation séparée.
- En 1968, une initiative du POP concernant une révision fiscale demandait entre autres, une déduction de 10 % du salaire de la femme mariée exerçant une activité lucrative (maximum Fr. 1000.—). Votation populaire en 1970.
- En 1970, le député Gessenay (libéral) dépose une motion demandant l'arrêt de la progression du taux d'imposition à un certain pourcentage du revenu global du couple.
- En 1971, Janine Marguerat (députée radicale comme Juliette Hédiguer) lance une nouvelle motion proposant l'introduction d'une déduction de Fr. 1500.-
- En 1975, Serge Neukomm (radical) dépose une motion demandant la taxation séparée.

Toutes ces propositions ont été écar tées. Le double barême d'imposition a été introduit en 1972 (un taux-couples et un taux-célibataires) assorti d'une modeste déduction lorsque la femme mariée a un revenu pour un travail; cette déduction a été obtenue grâce à l'acharnement de Mme Marguerat et de quelques députés persuadés que le double-barême ne corrigeait pas du tout l'injustice existant envers la femme mariée exerçant une activité lu-

1977 · les Femmes radicales vaudoises les Jeunesses radicales-démocratiques vaudoises, avec l'appui du Parti radical démocratique vaudois proposent une initiative: pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée.

Sa teneur est la suivante: La loi sur les impôts directs canto du 26 novembre 1955 est révisée

- pour éviter que les impôts d'un couple soient supérieurs à ceux de deux i sonnes distinctes jouissant du mê revenu provenant d'une activité lucrative dépendante ou indépendante;
- pour introduire un système d'imposi tion équitable dans le cas où l'énouse n'exerce pas d'activité lucrative.

On ne peut que se réjouir qu'une initiative remette ce problème sur le tapis et oblige nos autorités à étudier sérieusement le problème. Jamais encore on n'a fait le compte exact de la masse salariale gagné par des femmes dans notre canton. On nous objecte toujours un manque à gagner faramineux pour l'Etat si l'on introduisait la taxation séparée ou un autre système (à trouver) corrigeant l'injustice dont pâtissent non seulement les travailleuses mariées, mais les couples de travailleurs mariés. Car, faut-il le répéter, les couples non mariés — et ils sont nombreux - payent beaucoup moins d'im-

Personnellement donc, je souhaite que les 12000 signatures requises soient bien vite trouvées (délai 3 mois) et je recommande aux féministes vaudois(es) de faire venir des feuilles (pouvant contenir 15 signatures de la même commune) en écrivant à l'adresse suivante: JRDV, case stale 341, 1000 Lausanne 17.
Simone Chapuis

ADF: assemblée générale

Le 4 février, à Chexbres, avait lieu la 70° assemblée générale de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. C'était en même temps le 19e anniversaire de la reconnaissance des droits politiques pour les Vaudoises et le 7^e anniversaire du suffrage féminin sur le plan suisse.

Assemblée générale le matin où il fut décidé par 34 voix contre 20 de recommander la signature de l'initiative: Pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée. (A remarquer que les 20 voix « contre » n'étaient pas opposées à l'initiative, mais auraient préféré que la commis-sion « Imposition de la femme mariée » de

l'ADF étudie la question à fond avant que l'association ne prenne position.) Les 34 autres ont été sensibles au fait que le délai pour récolter 12 000 signatures n'est que de 3 mois et que, par ailleurs, cette initiative obligera les autorités à étudier le problème de l'imposition de la femme mariée encore bien injustement traitée dans notre

L'ADF fait partie du comité de soutien de Barbara Fonjallaz, vigneronne d'Epesses qui est menacée d'expulsion de la mai-son et de la vigne où elle travaille avec acharnement depuis la mort de son mari. il y a 3 ans; Mme Fonjallaz a 3 enfants déjà traumatisés par la mort accidentelle de leur père ; la vigne appartient au beau-père résidant à Paris. C'est Paulette Gonvers qui représente l'ADF dans ce comité

de soutien.

Le dîner réunissait invités officiels et membres de l'association autour d'un excellent « papet vaudois ».

L'après-midi était consacré à la présen tation de 8 candidates aux élections cantonales (6 mars), de partis politiques différents: Anna Challet (PAI-UDC), Suzy Cornaz (Parti libéral), Marie-Louise Jost (Mouvement de protection pour l'environnement), Nicole Keller (Parti démochrétien), Anne-Catherine Menetrey (POP), Violette Parisod (Parti socialiste), Danièle Perrin (Parti radical) et Anne Spagnoli (LMR).

« Premières » féminines

Mme Eliane Martinet vient d'être nommée huissier du Tribunal du district d'Aubonne. C'est la première fois que le Tribunal cantonal confie cette fonction, modeste certes, à une femme.

Autre événement au Tribunal : le ministère public, que dirige le procureur général Willy Heim, compte un substitut de plus, en la personne de Mme Sorel de Haller. Le nouveau substitut devait déjà prononcer son premier réquisitoire, le mois dernier. Mme de Haller, d'origine anglaise, mais devenue Suisse par le mariage, a fait ses études à Lausanne. Licenciée en droit, elle prèpare une thèse de droit administratif.

Officière et huissière

Mme Johanna Vonnez de Vers-chez-Savary (Payerne) a été nommée, au début de l'année « officier d'état civil ». Ce n'est pas la première ni la seule en ce moment et dans ce canton! Par contre, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'« huissier du Con-seil communal » en jupe: à l'Abbaye, Mme Yvette Guignard vient d'être confirmée dans cette fonction qu'elle exerce de-